**Protocole d’entente visant le partenariat d'amitié et de coopération**

**entre

le gouvernement du Québec et la ville d’Osaka**

Le gouvernement du Québec et la ville d’Osaka conviennent de favoriser la coopération dans les domaines liés aux thèmes de l'Expo 2025 Osaka Kansai et de bâtir un partenariat solide fondé sur la recherche partagée du savoir et de l’innovation afin de relever les défis communs propres aux deux parties.

Ainsi, les deux parties s'engagent à atteindre les objectifs suivants dans un esprit d'amitié et de coopération:

1. Promouvoir les échanges économiques dans des domaines d'intérêt mutuel, qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la transition énergétique, les technologies avancées, la culture et les industries créatives.
2. Favoriser les échanges et les collaborations entre les écosystèmes des jeunes pousses (« *startups* ») de chaque partie.
3. Partager les meilleures pratiques et politiques dans des domaines tels que la finance durable.

Pour donner suite à la signature de ce protocole d'entente, les deux parties poursuivront le développement de projets d'échange spécifiques via un mécanisme de dialogue continu et de suivis réguliers.

Ce protocole d'entente restera en vigueur jusqu'au 24 juin 2028. Toute révision ou prolongation de celui-ci sera mutuellement convenue dans le cadre de futures discussions.

Ce protocole d'entente est signé en double exemplaire en français et en japonais, chaque partie conservant un exemplaire original de chaque version.

Signé à Osaka, Japon le 24 juin 2025.

Pour le gouvernement du Québec Pour la ville d’Osaka, Japon

Martine Biron YOKOYAMA Hideyuki

Ministre des Relations internationales Maire

et de la Francophonie